



D'r Innlemer

Revue Municipale d'Informations

N° 15 / Mars 2015

Chers habitants

Le mois de mars 2015 a été marqué par l'élection des Conseillers départementaux dans un contexte bien particulier. En effet, leur compétence et leur domaine d'intervention n'étaient pas définis d'une manière claire, ce qui explique certainement le désintérêt de nos concitoyens à l'égard des politiques en général et le taux d'abstention élevé en particulier : un français sur deux qui ne s'est pas déplacé pour voter.

Lle rattachement de la Commune d'INNENHEIM au Canton de MOLSHEIM reste bien vif dans la pensée de tous les villageois. Personne n'est prêt d'oublier que ce découpage imposé sans aucune concertation par les Services de l'Etat, était bâti sur une totale méconnaissance des réalités des terres de Sainte Odile. Ce rattachement qui est incompréhensible et inacceptable interpelle tant sur le fond que sur la forme.

Je rappelle que dès que la municipalité avait eu l'information du détachement de la Commune d'INNENHEIM du Canton d'OBERNAI, elle avait entrepris aussitôt diverses démarches et a engagé notamment un recours contentieux auprès du Conseil d'Etat. Malheureusement, la requête de la Commune a été rejetée.

Les conséquences du rattachement de la Commune d'INNENHEIM au Canton de MOLSHEIM me semblent limitées. En effet, les réformes portées par le Gouvernement réduiront certainement les domaines d'intervention du Conseil Départemental. Par contre une sortie de la Commune de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile «CCPSO» à la suite de ce rattachement aurait des conséquences financières très lourdes pour notre village sans parler d'une remise en cause de services dont disposent actuellement nos habitants. Cette éventualité n'est pas d'actualité à ce jour. Je rappelle que les élus locaux ont contribué avec courage et enthousiasme à construire ce territoire performant, innovant et attrayant des Terres de Saintes Odile durant plus de 40 ans. J'insiste aujourd'hui sur le fait que les habitants de la Commune d'INNENHEIM continuent de bénéficier de tous les services et de toutes les compétences de la «CCPSO».

Afin de dissiper les doutes des uns et des autres, je précise que l'accès aux déchèteries de la «CCPSO» situées respectivement à KRAUTERGERSHEIM et à OBERNAI est et reste acquis à nos habitants. Aucune remise en cause n'est d'actualité. Il en est de même pour les autres compétences telles notamment la distribution de l'eau potable et le périscolaire. En ce qui concerne la carte scolaire de la circonscription d'OBERNAI, elle n'est pas menacée à ce jour.

Mais les élus locaux resteront vigilants pour éviter toute surprise désagréable à terme d'autant que la confiance dans la parole de notre Gouvernement s'est fortement dégradée vu que des annonces faites par un ministre le matin sont très souvent contre dites par un de ses collègues avant la fin de la journée. D'ores et déjà, la municipalité est repartie en bataille d'une manière ferme et décidée afin de trouver une solution pérenne permettant de régler, une fois pour toute, le problème de continuité de territoire entre les communes d'INNENHEIM et de KRAUTERGERSHEIM. A cet effet, des démarches ont été entreprises dans le cadre de modifications de bans avec la Commune de BISCHOFFSHEIM.

La réussite de ces modifications permettra de consolider l'appartenance de la Commune d'INNENHEIM à la «CCPSO» et peut-être son retour dans le Canton d'OBERNAI.

Voilà l'enjeu incontournable et vital porté par l'équipe municipale dans les semaines à venir.

Par ailleurs, je note, avec fierté, l'acte de bravoure de notre concitoyen Hakim DRID, policier à la Brigade Spécialisée de Terrain «BST» lors de l'évènement dramatique du 13 février 2015 à LINGOLSHEIM où un homme venait de tuer sa compagne et leur bébé. Faisant preuve d'un courage exceptionnel et d'un grand professionnalisme, il a sauvé une autre petite fille du couple en la sortant du logement.

Pour cet acte de bravoure, M. le Préfet de Région lui a remis la médaille bronze pour acte de courage et de dévouement. Nos plus chaleureuses félicitations à notre concitoyen.

Enfin, le 19 mars 2015, une belle cérémonie de commémoration organisée conjointement avec le Comité de BARR-OBERNAI de la FNACA à notre monument aux morts près de la chapelle ST QUIRIN a eu lieu au titre de la journée nationale pour rendre un hommage solennel à toutes celles et tous ceux qui furent victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie. A cette occasion, un recueillement plus particulier a été rendu à un appelé originaire du village, François GNAEDIG, mort pour la France en Algérie à l'âge de 22 ans.

Cette cérémonie était en outre empreinte d'une grande émotion, avec la remise de la médaille de la Croix du Combattant à M. Eugène RINN. Après ses classes, ce dernier a passé 22 mois en Algérie.

Toutes nos plus chaleureuses félicitations à M. Eugène RINN pour cette belle distinction.

Cordiales salutations
Alphonse KOENIG, Maire

Informations communales :

Maillage du réseau d'adduction d'eau et pose de fourreaux destinés à accueillir à terme le réseau de téléphonie entre la rue du stade et la rue de l'Oelberg :

En réponse à la demande de l'EARL La Chapelle portant sur le raccordement de son bâtiment agricole à construire au lieudit «NIEDERMATTEN» aux divers réseaux, la Commune a retenu la pose d'une conduite d'eau potable d'un diamètre de 110 mm alors qu'une conduite de 63 mm répondait parfaitement aux besoins de l'EARL La Chapelle.

Ce surdimensionnement s'inscrivait dans un objectif d'assurer une desserte pérenne en eau potable des quartiers Sud du village à travers la réalisation d'un maillage entre la rue du Stade et la rue de l'Oelberg.

Par ailleurs, il a été mis à profit le terrassement de la tranchée dédiée à la conduite d'eau potable pour y poser des fourreaux destinés à accueillir à terme la téléphonie devant desservir le lieudit «IM GAENSBUEHL» de notre village.

Ces travaux ont été confiés à la Sté ATM sur la base de son offre de €77 479,56.

La participation de l'EARL La Chapelle au titre de sa quote part au financement de l'extension des divers réseaux correspondant à ses besoins avec y compris le raccordement du bâtiment agricole au réseau d'assainissement est de €37 719,81.

Naturellement, les frais de branchement du bâtiment agricole aux différents réseaux sont à régler directement aux concessionnaires par l'EARL La Chapelle.

Adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique :

L'instruction des autorisations du droit aux sols pouvait précédemment être confiée, soit aux services de l'État : par l'intermédiaire de la Direction Départementale du Territoire (DDT), soit au Département du Bas-Rhin

Aussi, depuis la convention du 30 mars 1989, la Municipalité avait confié l'instruction des demandes de permis de construire et d'autorisation au titre du droit des sols, au SDAU : «Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme». Cette instance dépend du Conseil Général du Bas-Rhin.

La loi «ALUR», réduit la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme. Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2015, toutes les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants ne peuvent plus bénéficier des services des Directions Départementales du Territoire (DDT).

La loi «NOTRe», nouvelle organisation territoriale de la République, en cours de discussion à l'Assemblée Nationale qui réforme l'organisation administrative de la France, est sur le point de retirer cette compétence d'urbanisme, cette fois, au Département.

Suite à ces décisions prises par le Gouvernement, le Conseil Général du Bas-Rhin, partenaire des communes et des intercommunalités, a créé un syndicat mixte ouvert : l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, qui a pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire dans le domaine de l'urbanisme.

Le conseil municipal a donc décidé d'adhérer à cette Ingénierie Publique, moyennant le versement d'une redevance d'un montant de 2€ par habitant et par an.

Par ailleurs, il a aussi retenu cette Agence Territoriale pour la poursuite de la mission portant sur la gestion de la paie des agents communaux et de la liste électorale avec l'ensemble des documents y relatifs, domaine dans lequel la Commune ne peut relever que l'excellence de la collaboration vieille de plus de 20 ans.

La redevance incitative des ordures ménagères pour la collectivité locale :

La collectivité publique (Mairie, écoles maternelle et élémentaire, atelier communal, salle polyvalente, cimetière...), tout comme les particuliers, est assujettie à la redevance incitative des ordures ménagères et au forfait de 36 levées annuelles des poubelles.

Afin d'éviter d'être soumis à des majorations financières, pour toute levée supplémentaire aux 36 comprises dans le forfait, les usagers, notamment de la salle polyvalente, sont appelés à trier au maximum les déchets afin de réduire le volume des ordures ménagères. Des sacs de tri sont mis à disposition.

Par ailleurs, s'agissant du cimetière, aucun déchet vert ne doit être jeté dans la poubelle puisque un coin compost est spécifiquement prévu à cet effet. La poubelle mise à disposition doit recevoir uniquement les déchets non recyclables. En outre, pour les travaux importants, merci de bien vouloir ramener les déchets à vos domiciles afin d'éviter un remplissage trop rapide de la poubelle.

Abattage des peupliers à l'étang du Hanfbach :

Les peupliers, plantés à proximité de l'étang ainsi que quelques sapins situés sur d'autres parcelles communales vont être abattus.

Des chutes de branches ont été observées ces derniers temps, ce qui met en évidence que ces arbres sont fragiles, et indiquent un danger potentiel grave pour les usagers de ces espaces de verdure notamment en cas d'épisodes venteux.

La société MANGIN sise à MARAINVILLER (54) va valoriser ces grumes.

Le Conseil Municipal a retenu son offre se déclinant comme suit :

- 27 €par mètre cube de tronc de peuplier ou de sapin net de frais d'abattage et d'enlèvement,
- 7 €par tonne de couronnes déchetées en plaquettes.

Des crédits seront inscrits au budget 2015 pour replanter de jeunes arbres en leur remplacement.

Autres ventes de bois : une grume de noyer a rapporté 100 €alors que des lots de bois de chauffage ont été vendus sur pied pour un total de 255 €

Droits de place :

Les montants des droits de place des commerçants ambulants intervenant sur le territoire de la commune ont été fixés comme suit :

- 5 €pour les commerçants réguliers,
- 15 €pour les emplacements de vente directe à partir d'un grand camion,
- 25 €pour les industriels et forains.

Ces tarifs ont pris effet au 1^{er} janvier 2015.

Chasse communale :

La location des chasses communales en Alsace, notamment celles situées en plaine, s'est effectuée dans des conditions très difficiles en raison du contexte économique de notre pays, accentué par la faible densité du gibier et du manque notoire de respect des promeneurs avec leurs chiens dans nos campagnes.

La location de la chasse communale a été attribuée, selon la procédure de gré à gré, pour la période du 2 février 2015 au 1 février 2024 à :

M. Marc NEUMANN, demeurant à MEISTRATZHEIM, pour le lot n° 1 de 343 ha, se situant au sud de la commune. Prix de la location : 2 000 €par an.

M. Frédéric OBRY, demeurant à ITTENHEIM, pour le lot n° 2 de 183 ha se situant au nord de la commune. Prix de la location : 1 100 €par an.

Suite à la consultation par écrit des 384 propriétaires fonciers, 301 soit plus des 2/3 de ces propriétaires, représentant plus des 2/3 de la surface de la chasse communale, se sont prononcés pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

De ce fait, en application du droit local, les loyers de la chasse reviennent à la commune. La Commune d'INNENHEIM a décidé de les affecter, à hauteur des sommes perçues, au paiement partiel des cotisations redevables par les propriétaires fonciers à la caisse d'assurance accident agricole. Ces cotisations s'élèvent pour 2015 à 12 265 €

Actualités école maternelle d'Innenheim :

- L'école maternelle ayant été dotée, par la commune, d'un mobilier scolaire neuf suite à la reconstruction des locaux, la Municipalité organise la vente des anciens meubles scolaires le **samedi 11 avril 2015 de 9h à 11h dans la cour des écoles** (petits bancs, tables, chaises,...).
- Conformément à la réglementation en vigueur en matière de sécurité incendie, les portes installées à l'école maternelle ont été équipées de barres "anti-panique". Mais afin d'éviter tout usage intempestif de ces sorties de secours par des enfants en bas âge, le conseil municipal a décidé à l'unanimité la mise en place d'un système de détection sonore au-dessus de ces portes pour un coût de 2 215 € Leur installation sera opérée durant les congés scolaires d'avril par la société EUROTECHNIC. Cette dernière avait déjà exécuté le lot «électricité» lors de la reconstruction de l'école.

Banque Alimentaire

Le 29 novembre 2014 était la journée nationale de collecte. Notre village y a participé, la collecte a eu lieu à la mairie et à la « Coop » autre lieu de dépôt. Les habitants de notre commune ont fait preuve de générosité, ½ palette de denrées alimentaires de première nécessité ont été récupérées. Les tout petits n'ont pas été oubliés : lait, petits pots, couches faisaient partie du lot. Ces produits ont été acheminés à la salle des fêtes d'Obernai, lieu de centralisation des communes du Piémont des Vosges. L'épicerie sociale d'Obernai, qui accueille les familles en grande précarité, bénéficie partiellement de cette collecte.

Nos aînés à l'honneur :

Tout au long de l'année, la commune met à l'honneur nos aînés en organisant «**les grands anniversaires**» des personnes âgées habitant notre village. Depuis le 1^{er} JANVIER 2015, c'est à partir de 85 ans que nos séniors sont ainsi honorés, puis ils le seront à nouveau tous les 5 ans; ils recevront, à domicile, s'ils le souhaitent, la visite amicale du Maire et de ses Adjointes.

De même, tous les habitants de notre village, âgés de 70 ans et plus, sont gracieusement invités par la commune et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à participer à « la fête de Noël des Anciens », moment de convivialité et d'échanges autour d'un repas servi par les membres du Conseil Municipal à la salle polyvalente. La date est fixée cette année au Dimanche 13 Décembre.

Ouvrages en vente, à réserver en Mairie :

- «Livre des familles d'INNENHEIM de 1685 à 1914» réalisé par le Cercle Généalogique d'Alsace, section du Mont Sainte-Odile, répertoriant les actes d'état civil (naissances, mariages, décès). Un moyen de retrouver ses ancêtres et construire son arbre généalogique (prix 40 €).
- «Les Sœurs de la Divine Providence de RIBEAUVILLE», bande dessinée retraçant l'histoire et les engagements de cette Congrégation depuis sa création en 1783 jusqu'à nos jours. Plusieurs sœurs ont œuvré durant des décennies dans notre village et étaient fortement impliquées dans la vie locale en tant qu'enseignantes et catéchèses (Titre : «un chemin de confiance» prix 12 €).

Reconnu : Au dos du dernier bulletin communal, distribué Noël, figurait un groupe d'enfants. Seul le garçon à l'extrême gauche n'avait pu être identifié. C'est maintenant chose faite, puisqu'il s'agit de RINN Fernand.



STOP AUX DEJECTIONS CANINES qui polluent la vie quotidienne des villageois sur les voies publiques, les trottoirs, espaces verts, aire de jeux pour enfants !

Le ramassage des déjections animales par leurs maîtres est une question de civisme, de respect d'autrui, d'hygiène et de salubrité publique. En cas de non respect, l'infraction est passible d'une contravention de 35 €

Divers : Les demandes de permis de construire suivantes ont été transmises au Service Instructeur :

- M. GUTHLEBER Julien : construction d'une piscine
1 rue de la Scheer
- M. et Mme GRAUFEL Christophe : construction d'une maison d'habitation
Lotissement «HAUGAERTEN» Lot N°1
- M. ESCHBACH Emmanuel : construction d'une piscine et d'une clôture
32, rue des Roses
- M. WAGNER Guillaume : démolition appentis et toiture et rénovation d'une grange
- et Mme ERB Vanessa en habitation, 20, rue du général Leclerc
- M. FRUHAUFF Jérémie : construction d'une maison individuelle
Et Mme WEBER Marie Lotissement «Rosenmeer III», 6 rue de la Scheer
- M. CHRISTMANN David : rajout de deux fenêtres et d'une porte de service
16, rue des jardins
- M. et Mme GENELOT Franck : Aménagement des combles et modification des façades,
19, rue Oelberg

Manifestations du 1^{er} avril 2015 au 31 juillet 2015 :

- 3 avril : Veillée de Carême
- 11 avril : Vente ancien mobilier scolaire (cour des écoles)
- 18 avril : Nuit du feu (Amicale Sapeurs Pompiers)
- 26 avril : Pêche d'ouverture (APPI)
- 3 mai : Marché aux puces (USI)
- 10 mai : 2 x 4h Pêche (APPI)
- 23 mai : Tournoi de Football Jeunes (USI)
- 7 juin : Pêche des enfants (APPI)
- 7 juin : Inscription saison tennis 2015-2016 (TCI)
- 20 juin : Fête de l'été (ASCI)
- 26 juin : Don du sang
- 27 juin : Mise à disposition d'une benne pour l'apport de vieux papier et de carton
- 5 juillet : Grand concours de pêche (APPI)
- 13 juillet : Fête Nationale (Comité de gestion)